



Commune de Prangins

Municipalité

Préavis N° 11/22

Au Conseil communal

**Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un
centre d'animation**

de CHF 58'000.— pour le 2ème semestre 2022

et de CHF 121'000.— à porter annuellement au budget dès 2023

Déleguée municipale : Mme Alice Durnat Levi

*Dates proposées pour la première séance de commission en présence du délégué municipal :
Les 30 ou 31 mars 2022*

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Contexte

La Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) incite les communes à encourager les activités de la jeunesse en leur sein. Le « Programme de législature 2016-2021 » de la Commune de Prangins comportait à cet égard un point sur ce thème : « Favoriser le maintien de notre jeunesse dans notre commune et encourager leurs activités ». La législature 2021-2026 précise explicitement cette vision dans son objectif « bien-vivre ensemble » : « Répondre aux besoins de la jeunesse et poursuivre le projet de centre socio-culturel ».

Les enfants pranginois, jusqu'à 12 ans bénéficient d'offres parascolaires dans le village comme l'UAPE (Unité d'accueil de la petite enfance) et l'APEMS (Accueil parascolaire en milieu scolaire). Les jeunes adultes dès 18 ans ont accès à un local en autogestion. Cependant, il n'y a aucune offre d'animation parascolaire pour les jeunes de 13-17 ans, si ce n'est à travers les clubs et sociétés locales, à travers les sports scolaires facultatifs et l'offre de "Sport pour tous en salle" les dimanches.

C'est à partir de ce constat et dans ce contexte qu'est né puis a mûri le projet d'ouvrir un lieu d'accueil pour cette tranche d'âge de 13-17 ans. Afin d'en évaluer la pertinence, la Commune de Prangins a commencé par effectuer lors de la dernière législature en 2019 une étude socio-culturelle, qui a clairement révélé une demande des jeunes d'avoir un lieu pour se retrouver au sein de leur Commune.

C'est pourquoi une ligne budgétaire avait été prévue et acceptée par le Conseil communal dans le budget 2021 (CHF 28'000) pour lancer un projet pilote. A cette fin et dès le début d'année 2021, un sondage a été effectué auprès de la population cible, à savoir les familles ayant des enfants de 13-17 ans pour initier le projet et préciser les besoins. Le taux de réponse très satisfaisant (32% à savoir 96 réponses sur 296) et les commentaires positifs ont encouragé à poursuivre par une analyse plus poussée sur la faisabilité du projet durant les 6 premiers mois 2021, et en définir les contours selon les pistes indiquées par le sondage.

Les phases de conception et de mise en place sont décrites dans le corps de ce préavis. Elles ont abouti à l'ouverture du centre à la mi-octobre 2021 (portes ouvertes le 9 octobre), qui a pu ainsi fonctionner en mode « phase test » pendant deux mois. Un bilan intermédiaire en a été tiré et a permis de dégager des tendances en vue du budget 2022.

Lors de la séance du Conseil Communal de Prangins le 14 décembre 2021, le Conseil a validé les lignes budgétaires proposées du nouveau compte « Jeunesse (Centre d'animation) créé¹, autorisant à poursuivre l'expérience durant le premier semestre 2022, afin de disposer d'un laps de temps supplémentaire pour réaliser un véritable bilan. En effet, il faut usuellement plusieurs mois pour évaluer un centre d'animation, car la création du lien entre les animateurs et les jeunes est un élément central de l'animation socioculturelle et c'est un processus qui prend du temps.

Ce préavis a pour objet la pérennisation du centre d'animation pour les jeunes pranginois de 13-17 ans, via une demande de crédit de fonctionnement pour l'exploitation du centre d'animation de CHF 58'000.— incluant les charges sociales, pour le 2ème semestre 2022 (juillet à décembre 2022). Par la suite, ces postes pour l'exploitation du centre seront portés au budget pour un montant **annuel** de CHF 121'000.—.

¹ Le nouveau compte 571 Jeunesse se porte à CHF 83'175.- pour 6 mois pour une ouverture de 19 heures/semaine de janvier à fin juin 2022. Il inclue les lignes 571.3011 Traitement du personnel et 571.3012 Salaires du personnel occasionnel pour un total de CHF 48'000.-, ainsi que les charges sociales pour environ CHF 9'500.- et CHF 12'000.- pour le matériel et les activités.

2. Objectifs

- Les bénéficiaires d'un centre d'animation **pour la jeunesse** de Prangins sont multifacettes.

Lieu d'expérience pour les jeunes dans un cadre sécurisé et sécurisant

Les jeunes peuvent se réunir librement dans un lieu sécurisé, afin de partager du temps et pouvoir accéder à des activités encadrées par des professionnels.

Développement de la citoyenneté et de la participation citoyenne des jeunes adultes en devenir

Le centre permet de renforcer le lien des jeunes avec leur village : aujourd'hui, les jeunes de Prangins scolarisés sur Nyon qui désirent se retrouver après l'école le font dans les maisons de quartier de la Ville de Nyon. Au-delà des aspects purement récréatifs, il s'agit de les intégrer dans le tissu social du village et les amener progressivement à contribuer aux activités communautaires.

Expérimentation de l'autonomie et du libre choix

Les expériences menées ailleurs démontrent qu'un tel encadrement professionnel qui encourage les activités et les initiatives des jeunes renforce leur capacité d'autonomie et stimule leur émancipation.

Elles révèlent également que les activités menées en groupe (danse, musique, dessin, jeux ou sport) ont un effet positif sur le stress et la santé des adolescents. Les programmes gratuits offerts aux jeunes en sport et en art contribuent notamment à réduire leur recours à d'autres types de stimulants (alcool, tabac).

- Les bénéficiaires du centre se répercutent ensuite **sur les familles et sur la collectivité** :

Les jeunes peuvent se référer à des personnes adultes ressources, qui sont dans une posture de non jugement, autres que leurs parents ou leurs professeurs à l'école.

Le maintien de la jeunesse dans la commune, le renforcement de son sentiment d'appartenance sont des facteurs de cohésion sociale.

La Commune développe également une compétence dans les activités socio-culturelles – à relever que ce projet suscite l'intérêt de la Haute Ecole en travail social (HETS) qui effectuera un atelier d'une journée pour ses étudiants au mois de mai 2022.

Développement du « vivre ensemble »

L'association d'offre de loisir et d'un encadrement pédagogique produit un effet éducatif préventif qui permet sur le long terme de diminuer les incivilités.

3. Processus, de l'initialisation du projet à la mise en place de la phase pilote

Trois phases ont ponctué le processus : l'initialisation, l'expertise et la mise en place.

Pour la première phase d'initialisation et suite au sondage mentionné plus haut, un état des lieux a été entrepris dès février 2021 pour identifier le cadre légal (pas de règles relatives aux taux d'encadrement, ni de droit à des subventions autres que pour le matériel), évaluer les budgets d'investissement et de fonctionnement et référencer les lieux possibles pour accueillir un centre d'animation à Prangins.

A ce sujet, deux lieux ont été discutés, dont les avantages et inconvénients respectifs ont été soigneusement soupesés.

	Avantages	Inconvénients
La Salle d'animation (en parallèle à l'accueil parascolaire des 8-12 ans).	<ul style="list-style-type: none"> - Salle déjà mise à disposition du service de l'enfance à 100% - Salle pouvant s'adapter au projet (matériels et jeux déjà présents). 	<ul style="list-style-type: none"> - Son occupation actuelle permettrait une ouverture uniquement à partir de 18h30 les soirs de semaine - Ces locaux sont assimilés à l'APEMS (c'est-à-dire aux « enfants »).
Vieux-Pressoir (salle louée à la population en moyenne 2,5/mois - avant la pandémie).	<ul style="list-style-type: none"> - Idéalement situé au centre du village, à côté d'un arrêt de bus - Espace atypique et accueillant pour la jeunesse, un lieu auquel la tranche d'âge ciblée peut s'identifier - Une cuisine toute équipée pour les soirées repas. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chauffage actuel coûteux à l'électricité, nécessite des travaux conséquents pour une utilisation plus écologique (préavis à venir) - Les possibilités de location à la population sont restreintes aux jours/heures non occupées par le centre.

Le Vieux-pressoir est l'emplacement nettement le plus favorable pour les jeunes qui fréquente(raie)nt le centre. En revanche, une mise à disposition restreinte du Vieux-Pressoir aux associations ou personnes privées de Prangins qui souhaiteraient célébrer un événement particulier dans ce bâtiment apprécié peut être légitimement questionnée.

Voici les arguments plaidant en faveur du Vieux-Pressoir :

- Les autorités pranginoises ont pour volonté d'optimiser l'usage des locaux communaux pour qu'ils puissent bénéficier à un maximum de citoyens pranginois. Le Vieux-Pressoir était loué en moyenne 2 à 3 fois par mois selon les années avant la pandémie. Dans cette optique, une affectation partielle du Vieux-Pressoir, trois jours par semaine, comme centre d'animation qui profiterait aux jeunes citoyens et citoyennes en devenir du village, tout en laissant les 4 autres jours libres à la location pour l'ensemble de la population et des associations pranginoises, remplit pleinement cet objectif d'optimisation de l'utilisation des espaces.
- Les jeunes usagers du centre s'engagent à laisser les locaux aménagés de manière propice aux repas ou aux fêtes les jours où ils seraient loués : le service de location de salles informerait les animateurs du Centre d'une location à venir ; ceux-ci s'assureraient que le mobilier (tables, chaises) nécessaire pour la manifestation soit mis à disposition de manière accessible et que le matériel propre au centre soit rangé pour laisser la place disponible.
- Pendant les vacances d'été, de février et de Noël, la fermeture du centre laisserait la location des locaux possible durant l'entier de la semaine.
- L'offre communale en salles pour la population est variée : elle inclut la salle du Conseil, celle des Morettes. La Salle Fischer également est mise à disposition par l'USL (l'Union des Sociétés locales) pour des réunions de sociétés locales et des fêtes d'enfants.

Compte tenu des arguments susmentionnés, la Municipalité a opté pour réaliser la phase pilote de son projet au Vieux-Pressoir. Il est proposé de maintenir cette affectation pendant un temps d'observation supplémentaire jusqu'à la fin 2022. Cela permettra d'une part de collecter des données quantitatives sur le nombre de demandes de location qui sont ou ne sont pas satisfaites, de l'autre, d'analyser sur le plan qualitatif les retours sur la « cohabitation » entre les usagers du centre et les autres locataires. Le cas échéant, un repli sur la salle d'animation à Combe 2 ferait l'objet d'une nouvelle discussion.

A relever que le personnel du centre s'occupe du nettoyage quotidien tandis que les concierges font des nettoyages plus en profondeur tous les 2 mois et/ou pendant les vacances scolaires d'été pour les « Grands nettoyages » d'été (vitres, placards, frigo, four, etc.).

Pour un usage plus durable, des travaux devront être entrepris sur le bâtiment (chauffage au sol, déplacement de la porte côté fontaine, changement de vitrages notamment), ce qui fera l'objet d'un préavis ultérieur.

Pour la deuxième phase d'expertise, des consultations auprès de professionnels de l'animation socioculturelle et visites de centres de la région ont été entreprises² afin de développer un concept de centre adapté à Prangins et selon les bonnes pratiques existantes.³

Pour la troisième étape de mise en place, dont le point d'orgue fut l'organisation de « Portes ouvertes » le 9 octobre 2021 au Vieux-Pressoir, deux animateurs socioculturels et deux moniteurs ont été engagés dès la mi-septembre, pour un total équivalent à un 1 ETP (19 heures d'ouverture/2 personnes).

Ce personnel encadrant fraîchement recruté a travaillé à l'aménagement du centre avec la pleine participation d'un groupe de jeunes motivés par la travailleuse sociale de proximité de Prévention La Côte, partie prenante du projet. A relever également l'excellente collaboration du personnel du service bâtiment. Le mobilier et les jeux proviennent de dons et de matériels de récupération.

Pour la communication autour de l'ouverture, la Commune a eu recours au bouche-à-oreille, aux réseaux sociaux, à des flyers, et a bénéficié d'un article de presse suite à l'annonce faite au conseil communal du mois de septembre. Depuis la fin janvier, le Centre a ouvert sa propre page Instagram pour communiquer et promouvoir ses activités, notamment les soirées spéciales et les sorties.

4. Bilan

Au moment d'écrire ce préavis, le centre d'animation de Prangins (Le CAP) compte 5 mois d'ouverture (octobre 2021 à février 2022), ce qui permet de dégager des pistes d'ajustement.

4.1. Fréquentation (du 13.10.21 au 28.02.22)

Dès le 1er jour d'ouverture officiel à la mi-octobre et jusqu'à aujourd'hui, il y a eu une fréquentation régulière des jeunes, avec une **moyenne de 10 jeunes** par jour d'ouverture (soit une **cinquantaine de jeunes** qui fréquentent le centre sur les 300 à Prangins de cette tranche d'âge).

La fréquentation est plus intense lors des ouvertures du week-end. Le mercredi reste un jour de fréquentation plus basse car les plus de 16 ans restent généralement en périphérie de leur gymnase, ou sont investis dans un milieu professionnel (les moins de 16 ans continuent à fréquenter le lieu les mercredis). Les vendredis soir remportent la palme de la participation grâce notamment aux soirées repas, très populaires, comme le sondage réalisé en début d'année 2021 le laissait présager.

Une tendance claire qui se dessine et réjouit les animateurs du lieu est la fréquentation d'un groupe important de jeunes filles (20%) ; ce fait est à souligner car ces dernières sont souvent moins enclines à se retrouver dans des lieux collectifs. Cela permet d'espérer le développement d'une mixité plutôt rare dans les centres.

² Entretiens auprès du Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, du Coordinateur inter-centre du Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-VD) et de responsables de centres d'animation de la région (Gland, Commugny, Rolle, Gimel, Bulle)

³ Cf Tableau des options de concept en annexe 1

Il y a eu également une fréquentation notable du centre lors des vacances scolaires d'automne (du 18 au 31 octobre 2021), avec en moyenne 15 jeunes/jour, 11 pour les relâches du 21 au 25 février 2022. La demande pour une ouverture pendant les vacances scolaires existe. Les jours où il y a moins de fréquentation, les animateurs peuvent privilégier le renforcement du lien de confiance en individuel et/ou avancer sur le travail administratif.

4.2. Activités

Outre l'accueil libre, les exemples d'activités mises en place vont du tournoi de ping-pong, aux soirées à thème (cinéma, soirée spéciale filles, décoration de la fenêtre de l'Avent), ateliers pâtisseries, tournoi de jeux vidéo et d'autres encore. Les animateurs créent un programme mensuel d'activités variées⁴. Les retours spontanés, que ce soit ceux des parents ou ceux des jeunes participants, ont à ce jour été positifs.

4.3. Prévention

La dimension préventive du travail de l'équipe encadrante est primordiale. Ce travail de prévention se fait au quotidien de manière sous-jacente et dans les discussions avec les jeunes ; des thèmes tels que le harcèlement sous toutes ses formes, les préjugés, les comportements à risque, l'environnement, etc. sont abordés.

Des projets de soirées prévention type « Dîner quizz », des projections de films/documentaires thématiques ou des activités ciblées à l'extérieur (visites d'un centre d'addiction, visite d'une déchetterie, STEP, etc.) sont imaginés pour les prochains programmes.

Le travail de prévention a commencé avant l'ouverture officielle, au moment de la mise en place et de l'aménagement du lieu avec le groupe de jeunes volontaires prêts à s'investir dans le projet. Une charte a été conçue et réalisée avec eux, afin d'établir les règles régissant les interactions.



Brainstorming autour de la future charte

Les jeunes testent le cadre et les professionnels sont formés pour faire face et reprendre chaque situation avec eux. Il s'agit surtout de toujours préserver le lien. Les professionnels se rendent accessibles pour discuter, être à l'écoute, aider les jeunes à comprendre leurs droits et devoirs.

Ce travail nécessite une bonne collaboration et une cohésion d'équipe, d'où l'importance des colloques, lors desquels les professionnels peuvent prendre du temps hors présence des jeunes afin d'échanger sur des situations délicates, sur le fonctionnement du centre, sur les futurs projets et activités, etc. Un des axes de la prévention est celle de l'incivilité sur l'espace public⁵. Les statistiques d'autres communes démontrent qu'avec le temps et un travail constant, répété jour après jour auprès des jeunes, les incivilités diminuent.

⁴ Cf. Annexe 2 Exemple de flyer des programmes mensuels

⁵ Le responsable du centre de la Commune de Gimel avait confirmé lors de la phase d'expertise que les incivilités dans son village avaient considérablement diminué (60 %) quelques années après l'ouverture du centre

Etablir une corrélation absolue entre ces faits et garantir qu'il en sera de même à Prangins ne peut se faire de manière catégorique ; cependant, les collaborateurs de la Commune (bâtiments, moniteurs de la prestation du « Sport pour tous » dans la salle de gym des Morettes) se sentent parfois démunis face aux incivilités et aspirent à des solutions. Lors d'une de ces situations, les animateurs du centre ont pu, grâce au lien de confiance créé (en moins de 2 mois !), sensibiliser des jeunes ayant admis les faits aux conséquences de ces incivilités pour eux et pour la collectivité.

5. Détail des coûts

Après la phase pilote et au moment de soumettre le budget pour le premier semestre 2022, une adaptation du taux a été faite et inscrite dans la ligne budgétaire pour tenir compte des heures supplémentaires dues au travail administratif.

En effet, pour calculer les heures de travail effectives de l'équipe encadrante, il faut compter, en sus des heures d'ouverture du centre, les heures de colloque (gestion des situations complexes, préparation des programmes et de leur budget) et de travail administratif (commandes, statistiques, communication, etc.). Ce taux supplémentaire requis correspond à un 20% du mandat, un pourcentage minimum de nos jours pour l'administration et les séances, quelle que soit la profession. Le taux est ainsi passé de 1 ETP pour la phase pilote à 1.20 ETP.

La demande de crédit du présent préavis pour le deuxième semestre 2022 puis pour pérenniser le centre se base sur les coûts directs estimés annuellement comme suit :

2 animateurs fixes	
1 animateur présent, chacun alternativement pendant les heures d'ouverture (mercredi de 14h00 à 20h00 ; ve de 17h00 à 22h00 ; samedi de 14h00 à 22h00)	19h00 d'ouverture
Travail en commun	3h00 (le vendredi de 17h à 20h)
Travail administratif hors temps d'ouverture du centre + ouverture du centre 15 min avant et 15 min après les horaires d'ouvertures	10h00
Sous-total à diviser sur deux personnes Equivalent en termes de salaire hors charges sociales	32h00 soit 80% CHF 65'000.-*
2 moniteurs	
1 moniteur présent en complément de l'animateur (chacun alternativement)	19h00 hebdomadaires (sur l'année un 40%)
Equivalent en termes de salaire horaire hors charges sociales	CHF 30'000.-**
*Salaire moyen en se fondant sur les barèmes en vigueur dans la profession de l'animation socio-culturelle, en fonction du nombre d'années d'expérience.	
**Pour les moniteurs, le salaire horaire se fonde sur le barème des auxiliaires en vigueur à la commune.	
Sous-total salaires	CHF 95'000.-
Charges sociales	CHF 21'000.-
Matériel	CHF 5'000.-
Total annuel	CHF 121'000.-

Le budget pour les activités a été prévu dans le budget 2022. La demande de crédit est donc de CHF 58'000.- pour le 2^{ème} semestre 2022, puis de CHF 109'000.- à porter au budget annuellement dès 2023.

Conclusion

Les principales options prises au moment de la conception du projet sont validées, notamment le lieu choisi, les horaires sur trois jours par semaine ; des ajustements se font par ailleurs en continu sur le mode de fonctionnement. Une nouvelle période d'observation est accordée pour l'attribution du lieu du Vieux-Pressoir, qui devra faire l'objet de travaux ultérieurement.

Les professionnels soulignent l'importance de laisser aux jeunes le temps nécessaire afin de s'approprier le lieu et la charte de vie commune, de créer du lien avec l'équipe d'animation et entre les différents groupes de jeunes fréquentant le lieu. La mise en place d'un centre d'animation s'inscrit dans un processus sur le long cours et ses bénéfices se font voir aussi sur le long terme.

Les centres d'animation se veulent un espace d'expression, d'expérience et d'échanges qui aide et soutient le développement social, citoyen et participatif de la jeunesse. L'un des rôles des professionnels du terrain est d'être médiateur entre les besoins des jeunes et les autorités communales afin de répondre au mieux à leur épanouissement.

La jeunesse a été particulièrement impactée par les effets des restrictions et l'anxiété dues à la pandémie. A un âge qui peut être très critique mais aussi d'une grande richesse et d'un beau potentiel, un encadrement professionnel dans un cadre bienveillant et ludique permet à la commune de jouer son rôle de soutien complémentaire pour les familles. Ce soutien, particulièrement en période d'insécurité ou d'instabilité, bénéficie en définitive à la collectivité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis municipal N° 11/2022 Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 58'000.— pour le 2ème semestre 2022 et de CHF 121'000.— à porter annuellement au budget dès 2023, afin de pérenniser le projet d'un centre d'animation pour les jeunes pranginois de 13 - 17 ans,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 52'000.— pour le 2ème semestre 2022 avec un dépassement budgétaire pour la ligne concernée,
2. de porter au budget dès l'année 2023 un montant de CHF 121'000.— par an afin de pérenniser le projet d'un centre d'animation pour les jeunes pranginois de 13 - 17 ans,
3. de financer cette opération par la trésorerie courante.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 7 mars 2022, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique



Dominique-Ella Christin



La secrétaire rempl.



Elisabeth Jordan

Annexes :

1. Tableau du concept et résumé du bilan
2. Affiches des programmes d'activités mensuels

1. RESUME DES ELEMENTS (CONCEPT ET BILAN)

Bilan en rapport avec le concept proposé et validé lors du processus en 2021 :

N°	CONCEPT : Options proposées et validées	BILAN : après 5 mois d'exploitation
1	<p>Prestation d'accueil libre. Principe de libre adhésion avec vérification de l'âge à l'accueil (13-17 ans révolus).</p>	<p>L'équipe ne vérifie pas l'âge afin de partir sur des bases de confiance et profite de cette période "COVID" pour que les jeunes se responsabilisent et notent en plus de leur nom, leur date de naissance.</p> <p>La charte du centre indique que l'entrée est permise dès le degré 9S jusqu'à 18 ans révolus.</p>
2	<p>Prestation gratuite. Par la suite, une cotisation annuelle de CHF 50.- par jeune pourrait être demandée. Chaque jeune deviendrait ainsi « membre » du centre.</p>	<p>L'accès au centre restera gratuit la 1ère année. Cependant, une cotisation permettrait de valoriser le travail du centre, développer la structure, permettre aux professionnels d'avoir un lien avec les parents, gérer de manière plus objective la fréquentation des lieux (statistiques) et enfin responsabiliser les jeunes quant au coût et l'organisation d'un centre d'animation pour une commune.</p>
3	<p>Horaires. Commencer par une ouverture partielle du centre avec des horaires basés sur le <u>sondage</u> de Janvier 2021 Les mercredis de 14h à 20h Les vendredis de 17h à 22h Les samedis de 14h à 22h</p>	<p>Les statistiques montrent que le centre est très fréquenté les vendredis soir. La fréquentation est plus variable les mercredis et les samedis.</p>
4	<p>Ces horaires d'ouverture s'appliquent pour toutes les tranches d'âges confondues 13 - 17 ans (18 ans révolus) pour favoriser une dynamique et échanges entre âges, une cohésion sociale et communautaire.</p>	<p>Lors de la phase pilote, une éventuelle différenciation entre les 13-15 ans et les 16-17 ans a été évaluée en observant la fréquentation. Pour l'instant, il n'y a que peu de jeunes âgés de 16 et 17 ans. Il est proposé de continuer à recevoir ensemble les jeunes de toutes les tranches d'âges et de cibler la communication sur les 16-17 sur les réseaux sociaux⁶.</p> <p>Un intérêt des jeunes de – 13 ans pour ce lieu a été relevé. Il serait pertinent de permettre aux élèves de 8P de pouvoir aussi fréquenter le centre en leur donnant par exemple, s'il n'y a pas suffisamment d'inscriptions pour les APEMS du mercredi après-midi, la possibilité de venir à ce moment-là. Ce sera l'occasion de faire le lien avec l'APEMS et travailler sur la transition entre les deux prestations.</p>

⁶ C.f. page Instagram du centre : <https://www.instagram.com/centreanim/>

5	Ouverture pendant les vacances scolaires aux mêmes horaires (février, Pâques et octobre, à définir).	Le besoin pour les jeunes de fréquenter une structure de socialisation et de loisir aussi durant les vacances est bien réel. Une certaine partie de cette population ne part pas forcément en vacances régulièrement (voir fréquentation du centre lors des vacances scolaires d'automne du 18 au 31 octobre 2021 et relâches du 21 au 25 février 2022).
6	Responsables : idéalement une femme et un homme d'horizons différents (animation / éducation HES)	L'équipe actuelle est composée d'une femme animatrice HES avec + de 10 ans d'expérience et d'un homme éducateur HES plus jeune : la collaboration entre eux se passe très bien et la complémentarité est idéale.
7	<p>Choix du lieu : démarrer le projet au « Vieux-Pressoir »</p> <p><i>*A noter que les futurs travaux qui feront l'objet d'un préavis ne sont pas indispensables pour continuer le projet de centre d'animation dès la reprise scolaire d'août 2022</i></p>	<p>La salle est idéalement située au centre du village et à côté d'un arrêt de bus, un espace atypique et accueillant pour la jeunesse, avec une cuisine toute équipée pour les soirées repas, etc.</p> <p>Le lieu reste à disposition d'autres utilisateurs en dehors des heures d'ouverture du centre (très bonne cohabitation entre les animateurs du centre et un cordonnier qui l'utilise le vendredi matin par exemple). La phase d'observation peut se poursuivre jusqu'à fin 2022.</p> <p>Les 5 premiers mois de fonctionnement dans ce lieu confirment l'intérêt de continuer le projet au « Vieux-Pressoir » tout en prévoyant des travaux* afin d'améliorer certains aspects et inconvénients (à définir pour le préavis prévu).</p>



COMMUNE DE
PRANGINS

PROGRAMME MARS 2022

CENTRE D'ANIMATION DE PRANGINS (CAP)

**POUR LES JEUNES
DE 13 À 17 ANS**



ACCUEIL LIBRE

MERCREDI : 14H-20H

VENDREDI : 17H-22H

SAMEDI : 14H-22H



PROFITES DU LIEU ET DES ACTIVITÉS PROPOSÉES
LIBREMENT ET SANS INSCRIPTION.
ACCOMPAGNÉ·E PAR DES PROFESSIONNELLE·S.

REPAS AU CAP

TOUS LES VENDREDIS À 19H

(17H POUR LES CUISINIERS)



TU AIMES CUISINER OU TU SOUHAITES SIMPLEMENT PROFITER
D'UN MOMENT ENTRE AMI·E·S AUTOUR D'UN REPAS, INSCRIS TOI !



CHF : 5.-

(SUR INSCRIPTION, GRATUIT SI TU CUISINES)

ATELIER PÂTISSERIE

SAMEDI 5 MARS

DÈS 15H



(GRATUIT, SANS INSCRIPTION)

SORTIE LASER GAME

SAMEDI 19 MARS

VOIR FEUILLE D'INSCRIPTION

VIENS PROFITER SEUL·E
OU EN ÉQUIPE D'UNE
SORTIE LASER GAME A
LAUSANNE !

(SUR INSCRIPTION)

SOIRÉE FILM ET POP-CORN :)

SAMEDI 26 MARS

DÈS 18H



(GRATUIT, SANS INSCRIPTION)

GIRLS NIGHT

MERCREDI 9 MARS

17H00 - 20H00

ACCUEIL LIBRE ADRESSÉ

AUX FILLES

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse | 079 638 89 96 | centream@prangins.ch | www.prangins.ch